

Organisation de l'accueil du public durant l'épidémie de Covid-19 Direction de la mer Sud océan Indien

Dans le contexte sanitaire actuel, les services de la direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI) ne reçoivent plus de public dans leurs locaux. Cependant, <u>l'accueil téléphonique</u> et courriel est maintenu aux horaires et points de contact habituels, et notamment pour les questions générales : 0262 90 19 60 et dm-soi@developpement-durable.gouv.fr.

De même, l'accueil physique par l'assistante sociale du service social maritime (SSM) est suspendu. Elle reste cependant joignable par mail ou par téléphone (lareunion@ssm-mer.fr).

Toutes les visites médicales d'aptitude sont annulées, sauf reprises (fin d'arrêt maladie > 1 mois ou fin d'arrêt du travail). Vous pouvez contacter le Dr. PETON via votre portail du marin.

Pour les déclarations de mouvements des marins (enrôlements...), pour un traitement rapide, nous vous remercions de bien vouloir les transmettre de manière dématérialisée à l'adresse gensdemer.reunion@developpement-durable.gouv.fr

Vous pouvez également contacter directement les services par courriel ou par téléphone:

- Service affaires économiques : <u>ae.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr</u>
 <u>Tél</u>: 0262 90 19 60
- Service Activités maritimes et gens de mer : am.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr ou gensdemer.reunion@developpement-durable.gouv.fr
 Tél : Sophie PITON 0692 69 65 84
- Service Phares et Balises / POLMAR-Terre : astreintes-phares-et-balises-reunion.phares-etbalises-polmar.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr
 Tél: Antony ABEILARD 0692 86 99 84 ou Bastien LUMET 0692 66 54 99
- Centre de sécurité des navires : csn.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr
 <u>Tél</u>: 06 92 66 06 65

Par ailleurs, nous rappelons que l'administration des Affaires maritimes est engagée depuis plusieurs années dans la dématérialisation des procédures, permettant à chacun d'accéder aux informations le concernant. Il est donc possible de faire ses démarches directement en ligne sur les différents portails :

- portail du Marin : https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr/pmrsite/accueil/index.html
- portail de l'ENIM : https://secureportail.enim.eu/
- portail de l'Armateur : https://portail-armateur.din.developpement-durable.gouv.fr/pdasite/accueil/index.html
- portail de la plaisance (dès le 1er avril 2020) : https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/).

Vous pouvez retrouver les différents formulaires à remplir et nous renvoyer par courrier électronique sur le site : https://www.service-public.fr/

Vous pouvez retrouver de nombreuses informations sur les sites ci-dessous :

- Site de la DMSOI http://www.dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr/
- Site du Ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/transport-fluvial-mer-et-ports
- Site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation https://agriculture.gouv.fr/pecheet-aquaculture
- Site de l'ENIM http://www.enim.eu/ (Notamment la rubrique « actualités »)